

Les approches agroécologiques et autres innovations en faveur de systèmes alimentaires durables contribuant à la sécurité alimentaire et à la nutrition

Justification

1. Le système alimentaire mondial se trouve à la croisée des chemins. Face à la rapidité de la croissance démographique, la pression et la compétition accrues sur les ressources naturelles, les répercussions de plus en plus sévères du changement climatique et la perte de biodiversité, des approches durables et novatrices doivent être développées afin de combattre avec succès la faim et la malnutrition. Il est primordial de promouvoir des systèmes alimentaires plus durables, produisant davantage en générant plus de bénéfices socio-économiques et moins de conséquences pour l'environnement.
2. Les approches durables et les interventions doivent aborder les défis à l'origine de la pauvreté et des inégalités, des régimes et des modes de consommations non durables, de la dégradation des sols, de la pénurie de terres et d'eau, du changement climatique et de la perte de biodiversité. Compte tenu des défis que les systèmes alimentaires doivent relever pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition aujourd'hui et demain, le CSA cherche à renforcer la compréhension des rôles que peuvent jouer les approches agroécologiques et les autres approches innovantes.

Portée proposée

3. Il a été demandé au HLPE de produire un rapport présentant les preuves de la contribution potentielle de l'agroécologie et des autres approches, pratiques et technologies innovantes à la création de systèmes alimentaires durables contribuant à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
4. Le HLPE est invité à analyser les différentes approches pouvant aider les parties prenantes du CSA à en développer une compréhension commune et à en fournir des preuves, ainsi qu'à envisager les compromis qui devront être réalisés par les responsables de l'élaboration des politiques, les agriculteurs et autres parties prenantes au moment d'envisager l'adoption de différentes approches.
5. Bien qu'une attention particulière aux approches agroécologiques soit envisagée dans le rapport du HLPE, le Comité reconnaît qu'aucune pratique unique ne permet d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, et des systèmes alimentaires durables et résilients. Le rôle de l'innovation dans l'adaptation des connaissances et des pratiques existantes aux conditions spécifiques devrait être précisé.
6. Le Comité cherche à obtenir des informations à travers un compte rendu des possibilités de synergies et d'intégration entre les différentes approches et des caractéristiques communes et distinctives de l'agroécologie dans le domaine des approches innovantes pour renforcer la durabilité de l'agriculture.

7. L'analyse de la contribution de l'agroécologie et des autres approches innovantes au moment de répondre à la demande alimentaire future de manière durable devrait être attentive aux éléments suivants :

- a) Le potentiel à obtenir des résultats sur une grande échelle et l'impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial, en prêtant une attention particulière aux disponibilités alimentaires, aux niveaux et aux fluctuations des prix des aliments, ainsi qu'aux impacts socio-économiques, notamment sur l'emploi ;
- b) La contribution à renforcer l'efficacité dans l'utilisation des ressources, renforcer la résilience et garantir l'équité et la responsabilité sociales ;
- c) Les exemples de solutions adaptées au contexte associées aux différentes étapes du développement agricole et aux diverses situations locales ;
- d) Les types de marchés et de réglementations nécessaires pour créer un environnement propice au développement de ces approches et pour un impact positif en termes de sécurité alimentaire et de nutrition ;
- e) Les possibles entraves à l'adoption de certaines pratiques et les moyens d'y répondre ;
- f) Les controverses et les incertitudes dans la science et les pratiques, ainsi que les risques et les défis associés au développement de ces approches.

Objectifs et résultats escomptés

8. L'objectif, pour le Comité, est de renforcer la compréhension sur le type d'interventions, de politiques et d'outils propices, d'accords institutionnels et de changements d'ordre organisationnel qui catalysent et stimulent les changements positifs dans l'agriculture et les systèmes alimentaires durables.

9. Le rapport et les résultats politiques élaborés par le Comité devraient aider les pays à réaliser des progrès sur l'ODD 2 (notamment les cibles 2.4, relative à la viabilité des systèmes de production alimentaire et aux pratiques agricoles résilientes et 2.a, relative à l'accroissement de l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies), l'ODD 6 (notamment les cibles 6.3, relative à la réduction de la pollution de l'eau et 6.4, relative à la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources en eau) et sur plusieurs autres objectifs comme l'ODD 8, relatif à la croissance économique soutenue, l'ODD 9, sur l'infrastructure résiliente et l'innovation, l'ODD 12, sur l'établissement des modes de consommation et de production durables et l'ODD 15, sur l'exploitation durable des écosystèmes terrestres.

Processus

10. Le HLPE est invité à lancer le rapport au plus tard au mois de mars 2019 afin de laisser suffisamment de temps aux parties prenantes du CSA pour analyser et examiner les preuves présentées

pour tirer des enseignements des approches innovantes qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'aux systèmes alimentaires durables.

11. Un facilitateur sera sélectionné parmi les Membres du CSA pour diriger le processus visant à parvenir à un accord sur le projet de proposition en identifiant les points d'accord et/ou les recommandations politiques à soumettre à l'approbation du Comité.